

**CONSEIL DE LABORATOIRE M.I.L. DU 19 FÉVRIER 2026**

**PROCÈS-VERBAL**

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Excusés</b>
<p><b>Collège A – Enseignants :</b></p> <p>Manon ALTWEGG-BOUSSAC            Katia ANGELAKI            Marie CRETIN SOMBARDIER            Arnaud DE NANTEUIL            Sara GODECHOT-PATRIS            Pierre DE MONTALIVET            Frédéric MARTIN            Claire MARZO            Laurence POTVIN-SOLIS            Noe WAGENER</p> <p><b>Collège B – Personnels BIATSS</b></p> <p>Johan MENICHETTI</p> <p><b>Collège C – Doctorants</b></p> <p>Arthur ETRONNIER            Léa POUGNET</p>	<p>Bénédicte FRANÇOIS            Martine PELESE</p>	<p>Dominique GENCY-            TANDONNET</p>

La réunion du Conseil du Laboratoire *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 14h05 sous la présidence du Professeur Stéphane DE LA ROSA.

## *1. – Stratégie du Laboratoire MIL pour la période 2026-2031*

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA présente aux membres du conseil les objectifs stratégiques assignés au Laboratoire MIL au cours de la prochaine période quinquennale 2026-2031, tels que ceux-ci ont été définis par la Direction de la Recherche et de la Valorisation au regard des recommandations du dernier rapport du HCERES. Sont notamment évoqués :

- La nécessaire clarification de la répartition thématique et institutionnelle entre le MIL et le LDP
- La valorisation du rôle des Maîtres de conférences dans l'exercice de responsabilités et le pilotage du laboratoire
- Le développement d'une stratégie d'incitation à l'obtention de financements externes
- Le développement d'une politique d'accompagnement à l'obtention de l'HDR
- La nécessité de consolider l'appui administratif du laboratoire
- La consolidation de la politique doctorale
- Le développement et le renforcement de partenariats nationaux et internationaux

Au titre des projets scientifiques portés par des membres du laboratoire et bénéficiant d'un financement spécifique, le Professeur Stéphane DE LA ROSA mentionne :

- Le projet de la Chaire IUF portée par la Professeure Manon ALTWEGG-BOUSSAC, consacré à la dimension sociétale du constitutionnalisme, et dont le financement a permis l'organisation d'un colloque d'envergure en janvier : « Beyond the State : New Perspectives on the Conceptual Relationships between Constitution and Society »
- Le projet de recherche sur les opportunités de renforcement de la prospérité et de la résilience économique dans l'UE (PROSPER), porté par la Professeure Laure CLEMENT-WILZ dans le cadre du réseau Jean Monnet
- Le programme Horizon Research and Innovation Action (JUST-IN) porté par Madame Afroditi MARKETOU, et consacré au développement du cadre analytique et méthodologique d'un projet visant à renouveler le mode d'évaluation de l'indépendance de la justice à l'échelle européenne
- Le projet Erasme - IAG4UPEC – porté par Madame Claire MARZO, consacré au développement d'une intelligence artificielle pour l'Université Paris-Est Créteil
- Le projet TIGIJ porté par le Professeur Noé WAGENER, consacré au traitement informatique et géographique de l'information juridique, et ayant obtenu un financement au titre de l'AO interne Projets émergents et manifestations scientifiques 2026
- Le projet Mémoloi porté par le Professeur Noé WAGENER, consacré à l'histoire de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication et ayant obtenu une subvention de l'Arcom.

Au cours des échanges, la Professeure Laurence POTVIN SOLIS s'interroge sur l'évolution des relations entre le Laboratoire MIL et l'Ecole Doctorale, dont la direction vient d'être renouvelée. Le Professeur Stéphane de LA ROSA concède une réduction du nombre de contrats doctoraux accordés à l'Ecole Doctorale au fil des années, et les récentes restrictions qui font retomber une partie du financement des soutenances de thèses à la charge des laboratoires. Il estime nécessaire de prévoir, à terme, un suivi approfondi des recommandations formulées par la Direction de la Recherche et de la Valorisation pour bénéficier de financements doctoraux alternatifs. Une autre incertitude évoquée au cours de la discussion réside dans le recours futur aux financements internes, autrefois nommés BQR, en l'absence de campagne dédiée en 2025.

Dans un tel contexte, la direction actuelle présente la liste des tâches qui lui ont incombé depuis 2018, et qu'elle a jugé utile d'établir à l'attention de la future équipe de direction.

## **2. - Organisation des élections pour le renouvellement de la direction du Laboratoire MIL**

Une discussion ouverte sur la date et les modalités de l'élection de la prochaine équipe de direction du Laboratoire MIL.

En préambule, le Professeur Frédéric MARTIN précise que le conseil de Faculté de ce jour a souhaité que l'élection de la direction du laboratoire MIL se déroule en même temps que les élections au conseil de Faculté, soit la première semaine d'avril.

Cette période recueille l'assentiment général du conseil de laboratoire, dans la mesure où les dates envisagées par le conseil de Faculté s'accordent avec celles qui avaient été retenues lors du précédent conseil de laboratoire.

Marie CRETIN SOMBARDIER, les Professeurs Arnaud DE NANTEUIL et Noé WAGENER expriment toutefois leur réserve quant à l'opportunité de ne pas dissocier les deux élections. A leur suite, de nombreux membres du conseil insistent sur l'intérêt d'organiser l'élection à l'occasion d'une assemblée générale du Laboratoire.

Au cours des échanges, les dates du mardi 7 ou du jeudi 9 avril semblent emporter l'adhésion générale. Il est souligné que la coïncidence des deux élections n'aura pas pour effet d'empêcher pas la tenue d'une Assemblée Générale du laboratoire le jour de l'élection. Il est également rappelé que la réunion de cette assemblée en présentiel est conforme à l'article 10 des statuts du laboratoire.

Dans le cadre des discussions relatives aux modalités de l'élection, le Professeur Stéphane DE LA ROSA préconise de suivre la règle limitant le nombre de procurations à deux par électeur, généralement suivie dans élections aux assemblées universitaires. Il propose également la nomination du Professeur Pierre DE MONTALIVET aux fonctions de garant des opérations électorales. Ces deux propositions sont adoptées.

Sur la demande de clarification formulée par la Professeure Laurence POTVIN-SOLIS, le conseil précise que le collège électoral comprend bien les doctorants élus au Conseil de Laboratoire et les enseignants chercheurs titulaires, à l'exclusion des membres honoraires, conformément à l'article 5 des statuts. La liste des électeurs transmise aux membres du conseil est validée.

A l'issue des échanges, la date limite de dépôt des candidatures à la direction du laboratoire auprès du secrétariat du Doyen (conformément aux statuts du laboratoire) est fixée à la semaine du 9 mars.

## **3. – Présentation des nouvelles exigences du CSI pour les doctorants**

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA informe les membres du conseil de la nomination de Thomas BARNAY, professeur d'économie et ancien directeur du laboratoire ERUDITE, à la direction de l'Ecole Doctorale OMI.

Il annonce également que la prochaine Journée de l'Ecole Doctorale OMI (JEDOMI) se déroulera le 12 mai prochain. Il confirme enfin que les auditions des candidats aux contrats doctoraux attribués à l'Ecole Doctorale seront à prévoir à la fin du mois de juin, comme l'année précédente.

Suit une présentation des évolutions à venir pour les comités de suivi individuels (CSI) des doctorants inscrits à l'UPEC : il importe notamment de prévoir, à terme, l'obligation d'organiser des CSI entre juin et septembre, et la nécessité d'intégrer un membre extérieur à l'établissement. Pour l'inscription en 4<sup>e</sup> année de doctorat, il conviendra dorénavant de joindre un plan détaillé et une note d'avancement d'au moins 20 pages pour obtenir sa réinscription. Pour la 5<sup>e</sup> année, une partie rédigée de la thèse sera exigée.

Au cours des échanges, les Professeurs Arnaud DE NANTEUIL et Pierre DE MONTALIVET expriment leurs réserves sur la nécessité de faire figurer un membre extérieur dans les CSI. Sur proposition du Professeur Stéphane DE LA ROSA, le conseil se déclare favorable à une limitation de l'application des nouvelles de composition des CSI aux nouvelles inscriptions en thèse. Il demande également à la direction de l'Ecole Doctorale que la période de réinscription administrative puisse être prolongée jusqu'au mois de novembre.

#### **4. – Discussion sur les règles d'engagement financier du Laboratoire MIL**

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA propose d'entériner les pratiques du laboratoire en matière d'engagement, telles que celles-ci ont été systématisées dans la note fournie aux membres du conseil. Un accord général se dégage sur le maintien de ces pratiques. Le conseil rappelle notamment l'exigence d'équité dans l'attribution des financements sur la dotation annuelle du laboratoire.

#### **5. - Demandes de financement relevant de la compétence du conseil de laboratoire**

Après l'examen de la demande formulée par Monsieur Nicolas LIGNEUL, le conseil valide le principe du financement d'une publication des actes du colloque organisé le 20 février 2026 intitulé « Après 4 ans d'une invasion à grande échelle en Ukraine, quels droits pour les victimes ? », à hauteur de 2000 euros.

Le conseil délivre également un accord de principe pour le financement de l'ouvrage collectif dirigé par la Professeure Laurence POTVIN-SOLIS sur les frontières en droit de l'Union Européenne (Bruylant), dont le montant sera fixé à la lumière du devis qui lui sera soumis ultérieurement.

Après épuisement des débats, la séance est levée à 16h15

En Faculté, le 19 février 2026

Faculté de Droit  
de l'Université PARIS-EST CRETEIL  
Laboratoire Marchés, Institutions, Libérés

